



Numéro
10-2020

Nombre de
Membres
En Exercice :
16

Nombre de
Membres
Présents :
11

Nombre de
Membres
Votants :
11

Date de la
convocation
17 novembre
2020

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE LA CITE DE CARCASSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2020

OBJET : Election du Président du Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne

L'an Deux Mille vingt, le mercredi 25 novembre à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre des Congrès de Carcassonne, sous la Présidence de **Monsieur Gérard LARRAT**.

Etaient PRESENTS : Mesdames et Messieurs ; Gérard LARRAT, Isabelle CHESA, Magali BARDOU, Arnaud ALBAREL, Cathy FLOUTARD, Hervé BARO, Tamara RIVEL, Chloé DANILLON, Michel PROUST, Pascal VALIERE, Magali ARNAUD

EXCUSES : Mesdames et Messieurs ; Laurence GASC (suppléée par Arnaud ALBAREL), Régis BANQUET, Sébastien PLA, Didier CODORNIU (suppléée Cathy FLOUTARD), Hélène GIRAL, Patric ROUX, Jean-Noël LLOZE

Secrétariat de séance : Magali BARDOU

La moitié des membres du Conseil Syndical ayant été renouvelée, il importe de renouveler l'exécutif avec l'élection du Président et le renouvellement partiel des membres du bureau. Il sera procédé à un appel à candidature par le Président de séance. Pour ce faire les conditions d'éligibilité doivent être rappelées :

- Sont électeurs pour l'ensemble des scrutins visant à élire les membres du bureau les 16 délégués présents du comité syndical.
- Sont éligibles pour les postes de Président, et Vice-Présidents, tout délégué titulaire membre du comité syndical.

Le mode de scrutin retenu est le suivant :

Par renvoi, les règles de l'article L.5211-7 du CGCT s'appliquent aux élections des délégués dans les Syndicats mixtes. Les délégués sont élus par l'organe délibérant de l'EPCI, **au scrutin secret à la majorité absolue**. Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Une fois le dépouillement effectué et l'élection du Président entérinée, le doyen d'âge cèdera la présidence de séance.

Il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'élection du Président par scrutin secret., après appel des candidatures.

Le Conseil Syndical après avoir entendu, validé l'exposé de Monsieur Président (Doyen d'âge) et après avoir voté,

- Est réélu dans les formes et conditions du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Gérard LARRAT en tant que Président du Syndicat Mixte du Grand Site Cité de Carcassonne

Et ont les Membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

CERTIFIE EXECUTOIRE
Compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Président

Publication par affichage le :
Le Président

